



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 11 mars 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice : 85
- Présents : 61
- Votants : 73

**DATE :**

- De convocation : 11 mars 2020
- De l'affichage : 12 mars 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi onze mars à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

ALEXANDRE Gisèle	DOLOUE Régine	LAINE Sophie	MARIE Agnès
AVENEL Max	DOYERE Joël	LAMY Daniel	OUTREQUIN Patrick
BEAUFILS Erick	DUBOSCQ Simone	LAMY Yves	PAYSANT Sophie
BELLAIL Rémy	DUDOUIT Noëlle	LE MIERE Maud	PERAULT Michel
BENOIST Pascale	DURAND Benoît	LEBARGY Marie-Ange	RAULT Jean-Benoît
BIDOT Jacky	FOSSARD Guy	LEBRET Paulette	RENOUF Gérard
BOSCHER Bernard	GEYELIN Guy	LECLERC Marc	ROBIN Maurice-Pierre
BOUDIER Régis	GIRARD Hervé	LECLERC Patrick	ROBIOLLE Hubert
BOURDIN Jean-Dominique	GOSSELIN Béatrice	LECOEUR Yves	SAVARY Serge
CANU Michel	GOUX Christian	LECROSNIER Jean	VAUGEOIS Philippe
COULON Gérard	GRANDIN Sébastien	LEDOUX Dany	VILLAIN Annick
D'ANTERROCHES Philippe	GRIEU-LECONTE Valérie	LEFEVRE Didier	VILQUIN Franck
DE LA HOUGUE Catherine	HELAINÉ Daniel	LEFRANC Daniel	YVON Nicolle
DE LAFORCADE Eric	HENNEQUIN Claude	LOUAINTEYER Yves	
DELAFOSSÉ Nadège	HERMÉ Michel	MACE Richard	
DELIVERT Florent	JOUANNO Guy	MALHERBE Bernard	

**ABSENTS EXCUSES :** Pierre-Marie Lamellière (procuration donnée à Christian Goux), Gérard Paisnel (procuration donnée à Joël Doyère), Catherine David (procuration donnée à Rémy Bellail), Michel Davy de Virville (procuration donnée à Franck Vilquin), Jacques Morel (procuration donnée à Guy Fosard), Sylvie Pasero (procuration donnée à Philippe D'Anterroches), Jacques Marie (remplacé par sa suppléante Marie-Ange Lebargy), Léon Flaise (remplacé par son suppléant Hervé Girard), Guy Nicolle (procuration donnée à Michel Canu), Xia Leperchois (procuration donnée à Yves Lamy), Jean-Pierre Savary (remplacé par son suppléant Sébastien Grandin), Jean-Pierre Perrodin (remplacé par son suppléant Gérard Renouf), Josette Leduc (procuration donnée à Sophie Lainé), Delphine Fournier (procuration donnée à Didier Lefèvre), Claude Périer (procuration donnée à Richard Macé), Michel Romuald, Etienne Savary (procuration donnée à Jean-Dominique Bourdin)

**ABSENTS :** Christian Dutertre, Jean-Manuel Cousin, Alain Guézou, Hervé Guille, Marc Jouanne, Bruno Launay, David Laurent, Bernard Lejeune, Michel Lemièrre, Valérie Renouf, Hubert Rihouey,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrick Outrequin, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

---

## Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 12 février 2020

- 1- Extension-rénovation du gymnase de Montmartin-sur-mer : autorisation de signer les marchés
- 2- Financement du bac acier du tennis couvert d'Agon-Coutainville dans le cadre de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques par le SDEM
- 3- Travaux de réfection des voiries communautaires : autorisation de signer les marchés
- 4- Horaires du musée Tancrède
- 5- Extension des horaires des bibliothèques
- 6- Convention de service commun « agents techniques »
- 7- Convention de services communs espaces verts
- 8- Tableau des emplois
- 9- Convention avec la société nationale de sauvetage en mer
- 10- Participation aux travaux d'urgence sur la commune de Gouville-sur-mer
- 11- Participation aux travaux d'urgence sur la commune de Blainville-sur-mer
- 12- Participation aux travaux d'urgence sur la commune d'Agon-Coutainville
- 13- Etude de définition des systèmes d'endiguement et élaboration d'un schéma directeur de la gestion durable du littoral de Coutances mer et bocage
- 14- Réalisation d'actions de prévention des inondations sur le secteur de la dune de la poulette
- 15- Pose de ganivelles et gestion du trait de côte
- 16- Diagnostic géotechnique de 6 digues sur les communes de Montmartin-sur-mer et Regnéville-sur-mer, dans le but de vérifier leur état, leur structure et leur résistance en prévision de leur utilisation dans les futurs systèmes d'endiguement de Coutances mer et bocage
- 17- Implantation de piézomètres dans le cadre du projet « Rivages Normands 2100 »
- 18- Adhésion à ATMO Normandie
- 19- Tarifs des séjours d'été
- 20- Tarifs des accueils de loisirs
- 21- Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs
- 22- Manche ambition jeunes : demande de subvention
- 23- Fonds de soutien à la commune de Lengronne
- 24- Fonds de soutien à la commune d'Ouille
- 25- Participation à la construction d'une chaufferie bois desservant l'école Claires Fontaines
- 26- Signature du contrat de vente de chaleur avec le SDEM
- 27- Zone conchylicole de gouville-sur-mer – acquisition d'une emprise appartenant à la commune
- 28- Souscription d'un crédit-relais de 200 000 € pour le budget ZA Delasse
- 29- Souscription d'un crédit-relais de 200 000 € pour le budget ZA Saint Pierre
- 30- Subventions au budget annexe cinémas – modalités de versement pour 2020
- 31- Participation au financement de la phase 2 du déploiement FTTH
- 32- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
- 33- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
- 34- Questions diverses

### Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 12 février 2020
- 2- Convention de service commun « agents techniques »
- 3- Convention de service commun espaces verts
- 4- Convention avec la SNSM
- 5- Règlement intérieur des accueils de loisirs
- 6- Fonds de soutien à la commune de Lengronne
- 7- Fonds de soutien à la commune d'Ouille

## Approbation du procès-verbal du 12 février 2020

⇒ Voir document en annexe

⇒ **Unanimité**

### **1- Extension-rénovation du gymnase de Montmartin-sur-mer : autorisation de signer les marchés**

Le projet d'extension et de rénovation du gymnase de Montmartin-sur-Mer a fait l'objet d'une première consultation en octobre 2019 puis a été relancé pour des raisons budgétaires. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet d'architectes BOREY DUBOIS d'AURE SUR MER (14).

L'estimation des travaux s'élève à 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC. La consultation d'entreprises, divisée en 14 lots et préalable à la passation des marchés de travaux, a été lancée le 13 janvier dernier. 42 offres ont été reçues avant la date limite fixée au 17 février 2020 à 12h00. L'analyse des offres a été présentée à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 mars. L'analyse a été basée sur 2 critères, à savoir le prix à 70 % et la valeur technique à 30 % à l'exception du lot 11, 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix.

4 lots comportaient des options à savoir :

- Lot 1 : Remplacement de l'enrobé par du sable stabilisé.
- Lot 8 : Remplacement dimensions des matériaux
- Lot 10 : Peinture dans le gymnase existant et peinture sur façades existantes.
- Lot 12 : Mise en place d'une alimentation électrique provisoire pour la zone escalade pendant le chantier.

Au vu des critères d'attribution et de l'avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT base	PSE	Montant HT + PSE
0	Désamiantage	AB DESAMIANATGE	29 000		29 000
1	Terrassement – VRD – espaces verts	LEHODEY	73 856.50		73 856.50
2	Gros œuvre- démolition	DALIGAULT	355 884.98		355 884.98
3	Charpente bois	LEPETIT DANIEL	53 830.06		53 830.06
4	Couverture	BESSIN ETANCHEITE	129 793.56		129 793.56
5	ITE bardage bois	GOUELLE	75 336.99		75 336.99
6	Menuiseries extérieures aluminium- serrurerie	LEROUX ANFRAY	51 125.83		51 125.83
7	Menuiseries intérieures – cloisons- plafonds	ORQUIN	65 000		65 000
8	Carrelage- faïence	FAUTRAT BTP	18 926.85		18 926.85
9	Revêtement sol sportif	JMS	19720		19720
10	Peinture -nettoyage	LEBOUVIER	31 700.70	31 605.00	63 305.70
11	Structure artificielle d'escalade	ENTRE-PRISES	124 900		124 900
12	Electricité- courants forts- courants faibles	BLIN LEMONNIER	91 767.45	1 216.62	92 984.07
13	Chauffage - ventilation – plomberie - sanitaires	OZENNE	126 551.54		126 551.54
				<b>TOTAL HT</b>	<b>1 280 216.08</b>
				<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 536 259.30</b>

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus ;

Madame LEDOUX demande la signification du terme « PSE ». Monsieur LEFRANC indique qu'il s'agit des options.

Monsieur RAULT demande si l'estimatif a été fait avec ou sans les options, car sans les options les offres sont au niveau de l'estimation.

⇒ **unanimité**

**Monsieur Patrick LECLERC quitte la salle**

## **2- Financement du bac acier du tennis couvert d'Agon-Coutainville dans le cadre de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques par le SDEM**

Le conseil communautaire de Coutances Mer et Bocage a voté une délibération, le 11 juillet 2018, pour approuver le bail emphytéotique administratif pour la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le tennis couvert d'Agon-Coutainville en vertu de l'article L1311-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce bail, constitutif de droits réels, signé le 10 décembre 2018 et conclu pour une durée de 30 ans, prévoit, conformément à l'article 3, l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

En l'espèce, la communauté a mis à disposition du SDEM50 environ 233 m2 de toiture sur le bâtiment intercommunal dénommé « tennis couvert » dont elle est gestionnaire, afin que le syndicat installe et exploite un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par le SDEM50 de l'électricité ainsi produite.

En contrepartie le SDEM50, conformément à la délibération du comité syndical en date du 12 avril 2018, s'est engagé à verser un loyer à la collectivité dont le montant sera calculé sur la base de la moitié de l'excédent dégagé par le budget annexe « Photovoltaïque » l'année précédente (revente d'électricité). Ce loyer sera annuel et interviendra à compter de l'année suivant la fin d'amortissement de l'installation.

Cependant, le SDEM50 a également financé la fourniture et l'installation du bac acier, ce qui n'était pas convenu au moment de la signature de la délibération et du bail emphytéotique.

Le SDEM50 demande donc à Coutances Mer et Bocage que le montant des travaux de couverture, dont le montant s'élève à 7 967 € HT, soit déduit du loyer à verser à la collectivité à compter de l'année suivant la fin d'amortissement de l'installation.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la demande du SDEM50 considérant que les travaux de toiture devront être déduits des loyers annuels à verser à la collectivité à compter de l'année suivant la fin d'amortissement de l'installation.

⇒ **Unanimité**

**Monsieur Patrick LECLERC revient dans la salle**

## **3- Travaux de réfection des voiries communautaires : autorisation de signer le marché**

Le marché de réfection des voiries communautaires est arrivé à son terme en fin d'année 2018 et n'avait pas été relancé en 2019, pour des raisons budgétaires. Le budget primitif 2020 prévoyant les crédits nécessaires

à la réalisation de travaux de voirie, une consultation a été lancée par anticipation le 28 janvier avec remise des offres au 21 février 2020.

12 entreprises ont retiré le dossier et 4 ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence. Le marché porte sur une durée de 3 ans et dispose de montants minimum et maximum de 250 000 et 500 000 € HT annuels. Sur la durée potentielle du marché, le montant global s'élèverait donc au maximum à 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC.

Les critères de choix sont le prix à 75 % et la valeur technique à 25 %. Le premier critère est évalué par rapport à un marché fictif prenant en compte les quantités réalisées sur les 3 dernières années, ainsi que des prix nouveaux qu'il est apparu nécessaire de rajouter. Le second critère est, quant à lui, évalué par rapport au mémoire technique de l'entreprise en fonction de 4 sous-critères énoncés dans le dossier de consultation.

Ce marché à bons de commande a permis, entre 2016 et 2018, de renouveler quasiment 21 kms de voirie communautaire. En 3 ans, les investissements ont représenté 811 980 € HT, soit 974 375 € TTC, hors révisions.

Réunie le 10 mars, la commission d'appel d'offres a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA, qui a présenté l'offre la mieux-disante.

Le classement définitif est le suivant :

<b>Entreprise</b>	<b>Valeur Technique Note sur 25</b>	<b>Prix Note sur 75</b>	<b>Note globale Note sur 100</b>	<b>Classement</b>
EUROVIA	21,50	75	96,50	1
LEHODEY / TOFFOLUTTI	8	68,64	76,64	3
BOUTTE	16,50	52,59	69,09	4
COLAS	19	71,46	90,46	2

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer le marché de réfection des voiries communautaires 2020-2022 avec l'entreprise EUROVIA.

Monsieur MALHERBE rappelle le principe du fonctionnement du marché à bons de commande.

**Arrivée de David LAURENT**

⇒ **Unanimité**

#### **4- Horaires du musée Tancrède**

Situé à Hauteville-la-Guichard, le musée Tancrède est ouvert uniquement en période estivale. Il est consacré à l'histoire de l'invasion de la Sicile par les normands, menés par Tancrède de Hauteville. Compte-tenu de l'expérience de fréquentation du musée, une adaptation des horaires est envisagée en avançant l'heure de fermeture d'une heure sur les mois de juin et septembre.

Les horaires suivants sont proposés :

- Ouverture du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre
- Mois de juillet et août, ouverture :
  - o Du mercredi au samedi : 10h00 – 12h30 et 14h00 – 18h00 ;
  - o Le dimanche et jours fériés : 14h00 – 18h00
  - o Les lundis et mardis : fermé
- Mois de juin et septembre
  - o Du mercredi au samedi : 10h00 – 12h30 et 14h00 – 17h00 ;
  - o Le dimanche et jours : 14h00 – 17h00
  - o Les lundis et mardis : fermé

Il est proposé au conseil communautaire,  
- D'approuver ces nouveaux horaires  
- D'autoriser monsieur le président à modifier, à la marge, la période d'ouverture pour tenir compte du calendrier de chaque année.

⇒ **Unanimité**

#### **5- Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques**

Le réseau des bibliothèques est animé par 15 salariés et 79 bénévoles qui font vivre 10 bibliothèques. Depuis l'automne dernier, les salariés et bénévoles du réseau réfléchissent à l'extension des horaires d'ouverture de certaines bibliothèques. Cette extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, encouragée par le rapport remis par Erik ORSENNA au ministre de la culture, peut être soutenue financièrement par l'Etat pendant une durée de 5 ans.

Le travail mené permettrait d'élargir les horaires d'ouverture de 10h45 heures sur le réseau.

Bibliothèque	Volume horaire actuel	Volume horaire après extension	Ecart
Agon-Coutainville	15h00		
Cerisy-la-Salle	6h00		
Coutances	26h00	31h00	+5h00
Gouville-sur-mer	14h30	16h00	+1h30
Hambye	9h00		
Montmartin-sur-mer	7h00	8h00	+1h00
Orval-sur-Sienne	6h00		
Ouville	3h30		
Roncey	9h00	11h15	+2h15
Touville-sur-Sienne	6h00	7h00	+1h00
<b>Total</b>	<b>102h00</b>	<b>112h45</b>	<b>10h45</b>

Ces aménagements horaires permettraient également de proposer une ouverture plus tardive certains soirs de semaines sur les bibliothèques de Coutances et Gouville-sur-mer et d'ouvrir le samedi matin sur celle de Roncey.

Ainsi, sur ces trois bibliothèques, les horaires proposés sont les suivants :

### Roncey

- Mardi : 16h30-19h00
- Mercredi : 10h00-12h15 et 17h00-19h00
- Vendredi et samedi : 10h00-12h15

### Gouville-sur-mer

- Lundi : 10h00-12h30 (été) 16h00-18h00 (hors été)
- Mardi : 16h30-18h00
- Mercredi : 10h00-12h30 et 16h00-18h00
- Vendredi : 10h00-12h30 et 16h30-18h00
- Samedi : 10h00-12h30
- 1er jeudi du mois : 18h-20h

### Coutances (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020)

#### *Horaires de septembre à juin*

- Mardi et vendredi : 13h00-19h00
- Jeudi : 10h00-13h00
- Mercredi et samedi : 10h00-18h00

#### *Horaires de juillet à août*

- Mardi et vendredi : 13h00-18h00
- Mercredi et samedi : 10h00-12h30
- Jeudi : 10h00-12h30

L'augmentation des horaires d'ouverture nécessite d'accroître le temps de travail de trois agents (délibéré lors du conseil du 12 février conformément aux orientations du débat d'orientations budgétaires) et la création d'un emploi à mi-temps. Ces temps de travail supplémentaires permettront de renforcer l'activité des bibliothèques du réseau et de conforter le travail des équipes de bénévoles en leur apportant un soutien par des salariés. Ces temps de travail supplémentaires représentent une dépense de 42 000 € qui peut être soutenue par l'État (DRAC), par la mise en œuvre de la DGD (dotation générale de décentralisation) pendant une durée maximale de 5 années, et à une hauteur minimale de 50% pendant les trois premières années, puis le cas échéant, après évaluation, de 40% puis 30% les deux dernières années. Ces crédits ont été prévus au budget.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture des bibliothèques de Coutances, Gouville-sur-mer et Roncey ;
- de solliciter de l'Etat (DRAC) une aide financière à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques au taux le plus élevé possible.

⇒ **Unanimité**

### **6- Convention de service commun « agents techniques »**

A la demande de la commune de Roncey, Coutances mer et bocage propose de recruter un agent technique qui sera mis à disposition de la commune par le biais d'une convention de service commun. Un projet de convention a été établi en ce sens.

⇒ Projet de convention joint

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention avec les communes intéressées.

Monsieur BELLAIL s'interroge sur les conditions dans lesquelles cela se fait car la commune de Gratot avait demandé un recrutement par la communauté pour un agent à intervenir sur la cantine et cela avait été refusé.

Monsieur le président remarque que la demande de mutualisation de la part des communes est de plus en plus fréquent.

Madame GRIEU-LECONTE indique que pour les besoins de temps partiel sur les communes c'est l'idéal car cela permet de leur proposer des contrats à plein temps.

Monsieur RAULT rappelle que les communes ne peuvent pas mutualiser un agent entre communes, cela doit se faire avec l'EPCI.

Madame BENOIST indique que la commune de Saint Pierre de Coutances mutualise avec celle de Bricqueville-la-Blouette.

Monsieur RAULT indique que dans cette situation, il y a deux employeurs et non un seul avec mise à disposition.

⇒ **Unanimité**

### **7- Convention de service commun espaces verts**

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens humains, techniques ou matériels afin de favoriser l'exercice des missions de ces collectivités, de rationaliser et mettre en cohérence les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Cet outil est largement encouragé par le législateur et par la Cour des comptes, dans un objectif d'optimiser et de rationaliser les moyens humains et matériels affectés aux interventions sur le patrimoine communal et communautaire.

Une conventions-cadres a été rédigées pour clarifier les intervention du service des espaces verts de la ville de Coutances intervenant dans l'entretien d'espaces gérés par Coutances mer et bocage.

⇒ **Projet de convention joint**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

⇒ **Unanimité**

### **8- Tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

## 1- Modification d'emplois

La modification d'un emploi à compter

### Ancienne situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN
DG-DIR ENVIRONNEMENT-GEMAPI	CMB406	CHARGE DE MISSION NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN	A	cadre d'emplois des attachés	35h00

### Nouvelle situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN
DG-DIR URBANISME	CMB406	CHEF(FE) DE PROJET RELOCALISATION	A	Attaché territorial ingénieur	35h00

## 2- Créations d'emplois

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	GROUPE FONCTION RIFSEEP	DATE D'EFFET
DG-DIR CULTURELLE-MEDIATHEQUES ET BIBLIOTHEQUES	CMB511	Agent de bibliothèque	C	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	17h30min/35	C2	01/04/2020
MISE A DISPOSITION	CMB512	Agent technique polyvalent	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques Cadre d'emploi des agents de maîtrise	17h30/35	C2	01/04/2020

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des emplois

⇒ **Unanimité**

### **9- Convention avec la société nationale de sauvetage en mer**

Afin de soutenir l'action de la société nationale de sauvetage en mer en contribuant notamment au remplacement du matériel, une convention de partenariat a été établie pour une durée de 5 ans. Elle prévoit le versement d'une subvention de 10 000 € par an à la société nationale de sauvetage en mer.

⇒ Projet de convention joint

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

Madame LEDOUX indique qu'il aurait été bien d'être plus généreux.

Monsieur le président indique que c'est un début. Le président de la SNSM a fait part de sa satisfaction sur cette convention. Monsieur le président rappelle que la répartition entre les stations sera faite par la SNSM en fonction des besoins.

Monsieur Serge SAVARY indique que la SNSM d'Agon-Coutainville a acheté un nouveau bateau. La commune doit modifier le garage du bateau. La commune peut-elle espérer une subvention de l'intercommunalité sur ces travaux.

Monsieur le président répond par la négative. Il rappelle que la commune d'Agon-Coutainville a été sollicitée pour participer à la surveillance des plages à hauteur de 17 000 €.

Monsieur BEAUFILS rappelle que la SNSM a toujours été sous la responsabilité des communes. C'est aux communes de s'investir si elles veulent conserver un poste de sauvetage en mer sur leur territoire.

Monsieur DELAFORCADE indique que la communauté de communes de Montmartin-sur-mer versait également des subventions à la SNSM.

⇒ **Unanimité**

### **Arrivée de Michel LEMIERE**

### **10- Participation aux travaux d'urgence sur la commune de Gouville-sur-mer**

En complément des premiers travaux, des travaux d'urgence doivent être menés sur la commune de Gouville-sur-mer, pour un montant estimé à 322 000 € HT. Selon la règle décrite ci-dessus, la participation de la communauté de communes, correspondant à un tiers, s'élèverait à 107 000 €.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le versement d'une participation correspondant à un tiers des dépenses HT engagées par la commune de Gouville-sur-mer pour les travaux d'urgence à mener sur son littoral ;
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention correspondante.

Monsieur Serge SAVARY estime que les actions de réensablement ne sont pas efficaces. Il reconnaît l'intérêt des pieux comme effet de brise-lame.

Monsieur le président confirme que le réensablement doit se faire tous les ans.

Monsieur le président indique que, sur les actions de protection du littoral, de recul du trait de côte et de relocalisation, sera créé un comité de pilotage comprenant :

- Un comité scientifique
- Un comité de gouvernance
- Un comité des finances

Il indique souhaiter une étude de faisabilité pour remettre le cours d'eau du havre de Blainville-sur-mer dans son lit initial.

monsieur JOUANNO demande si les 322 000 € de Gouville-sur-mer intègrent les 170 000 € votés la semaine dernière.

Monsieur GOUX répond par la négative.

Monsieur GRANDIN indique avoir le sentiment que, plus on enroche, plus nous créons des problèmes. Il indique que cela manque de pédagogie et de visibilité à 20 ans.

Monsieur le président rappelle que le projet Notre littoral pour demain a travaillé cette vision à moyen et long terme.

Monsieur le président rappelle que la prévention des inondations concerne également le bocage et prend l'exemple de Gavray.

Monsieur LAURENT indique que l'enrochement cela fonctionne quand même pour protéger les habitations.

⇒ **Unanimité**

### **11- Participation aux travaux d'urgence sur la commune de Blainville-sur-mer**

En complément des premiers travaux, des travaux d'urgence doivent être menés sur la commune de Gouville-sur-mer, pour un montant estimé à 6 000 € HT. Selon la règle décrite ci-dessus, la participation de la communauté de communes, correspondant à un tiers, s'élèverait à 2 000 €.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le versement d'une participation correspondant à un tiers des dépenses HT engagées par la commune de Blainville-sur-mer pour les travaux d'urgence à mener sur son littoral ;
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention correspondante.

⇒ **Unanimité**

### **12- Participation aux travaux d'urgence sur la commune d'Agon-Coutainville**

En complément des premiers travaux, des travaux d'urgence doivent être menés sur la commune de d'Agon-Coutainville, pour un montant estimé à 36 600 € HT. Selon la règle décrite ci-dessus, la participation de la communauté de communes, correspondant à un tiers, s'élèverait à 12 200 €.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le versement d'une participation correspondant à un tiers des dépenses HT engagées par la commune d'Agon-Coutainville pour les travaux d'urgence à mener sur son littoral ;
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention correspondante.

⇒ **Unanimité**

### **13- Etude de définition des systèmes d'endiguement et élaboration d'un schéma directeur de la gestion durable du littoral de Coutances mer et bocage**

Cette étude a pour finalité de permettre à la communauté de communes de Coutances mer et bocage de définir ses systèmes d'endiguement et d'établir son schéma directeur de la gestion durable de son littoral, dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Au travers de cette étude, il s'agit d'aborder le littoral non pas comme une frontière, mais comme une interface entre la terre et la mer pour que la gestion mise en place facilite l'écoulement des eaux dans un

souci de préservation de la biodiversité et de prévention des inondations. On entend par littoral, la zone comprise entre la limite des plus basses marées et la limite d'influence des eaux littorales dans les terres.

Grace à une analyse des dynamiques naturelles du littoral (évolution du trait de côte, dynamique estuarienne), de ses caractéristiques physiques (zones sous le niveau marin, nature du trait de côte, etc.) et d'un état des lieux des ouvrages existants, cette étude permettra à la collectivité de :

- Disposer d'un état des lieux précis et homogène du littoral à l'échelle du territoire de Coutances mer et bocage, mettant en exergue :
  - les principaux enjeux en matière d'évolution du trait de côte,
  - les secteurs à risque inondation, en déclinant ce risque en fonction des caractéristiques socio-économiques des secteurs concernés,
  - les secteurs à risque d'érosion, en déclinant ce risque en fonction des caractéristiques socio-économiques des secteurs concernés,
  - les secteurs cumulant le risque d'érosion et d'inondation, en déclinant ce risque en fonction des caractéristiques socio-économiques des secteurs concernés,
- Définir une politique de gestion durable du littoral à cours, moyen et long terme, en fonction de l'évolution envisagée du littoral, permettant :
  - de préserver la continuité écologique en matière de transit sédimentaire,
  - d'assurer la protection des personnes et des biens situés en secteur à risque inondation,
  - d'assurer la protection des personnes et des biens situés en secteur à risque d'érosion,
  - d'assurer la protection des personnes et des biens situés en secteur cumulant le risque inondation et d'érosion,
- Disposer de données de base permettant de créer des outils opérationnels et pédagogiques de suivi du littoral.

Le montant de l'opération est estimé entre 170 000 € et 180 000 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à attribuer par anticipation ce marché public, dès lors que la consultation sera terminée, dans la limite de l'estimation de l'opération.

Monsieur GOUX rappelle qu'il n'y pas de subvention sur cette étude car il s'agit d'une obligation réglementaire.

Monsieur LEMIERE fait part du paradoxe entre les travaux d'urgence votés précédemment et la délibération proposée de lancer une étude. Il fait part de son souhait que l'on arrête toutes les études.

Monsieur le président indique que c'est la première question qu'il a posé. Malheureusement, nous ne pouvons pas déroger à cette étude. L'objectif est de faire le minimum obligatoire.

Monsieur GOUX rappelle que le cahier des charges précise aux prestataires d'utiliser les études déjà faites, notamment celles faites dans le cadre de Notre littoral pour demain.

Monsieur JOUANNO a le sentiment que le périmètre de l'étude soit à géométrie variable. Il propose qu'un comité de pilotage soit mis en place pour assurer le suivi avant de voter cette délibération.

Monsieur GOUX indique que la définition des systèmes d'endiguement doit être achevée pour juin 2021.

Monsieur MALHERBE indique que le texte de la délibération recoupe les études faites pour Notre littoral pour demain.

Monsieur BELLAIL indique que la consultation pourrait être lancée et le prochain conseil de communauté décidera.

Monsieur MALHERBE indique qu'il serait souhaitable de reprendre le même cabinet que pour Notre littoral pour demain.

Monsieur le président indique qu'il retient la proposition de monsieur BELLAIL. La délibération sera proposée lors du prochain conseil de communauté.

Monsieur COULON demande pourquoi fait-on une étude et sommes-nous prêts à entendre les conclusions de l'étude.

Monsieur GOUX rappelle que cette étude va déterminer la hauteur de responsabilité de la collectivité. Il s'agit donc d'une étude très importante.

Monsieur le président retire le point.

#### **14- Réalisation d'actions de prévention des inondations sur le secteur de la dune de la poulette**

Afin de prévenir les inondations sur le secteur de la dune de la Poulette, située sur les communes d'Agon-Coutainville et de Blainville-sur-mer, et de protéger les enjeux présents en arrière de ce cordon dunaire, une gestion expérimentale du site est actuellement menée depuis mai 2017.

Dans le cadre de cette expérimentation actuellement menée par l'intermédiaire de méthodes dites douces, une phase complémentaire est proposée pour appuyer et poursuivre le travail en cours sur ce secteur. Cette phase complémentaire consistera à :

- implanter une seconde rangée de pieux hydrauliques (entre 500 mètres et 700 mètres) plus bas sur l'estran pour permettre de briser la force de la vague avant qu'elle n'atteigne la partie basse de la dune,
- restaurer et recharger le tressage des fascines déjà existantes,
- réaliser un rechargement en sable d'environ 5 000m<sup>3</sup> (volume à confirmer) sur la partie haute de l'estran afin d'obtenir un profil de plage permettant de réduire la force des vagues et de leur permettre de déferler en bas de plage,
- 

Le montant de l'opération est estimé à 100 000€ HT pour les pieux hydrauliques et les fascines, et à 44 500€ HT pour le rechargement en sable (à confirmer en fonction de la localisation du gisement de sable). Une sollicitation des fonds AFITF pourra être réalisée à hauteur de 80%. La maîtrise d'ouvrage de l'opération serait assurée par la communauté de communes dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Cette opération sera complétée par trois autres actions :

- la mise en place de trois référents de zone conchylicole,
- la création d'une cellule de veille avec les conchyliculteurs du territoire lors de forts coefficients de marée et du passage d'événements tempétueux,
- la mise en place d'une solution pour empêcher l'inondation de la zone conchylicole par l'intérieur du havre (à définir et à estimer).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à attribuer par anticipation ces marchés publics, dès lors que la consultation sera terminée, dans la limite de l'estimation de l'opération.

⇒ **Unanimité**

#### **15- Pose de ganivelles et gestion du trait de côte**

Une importante partie du littoral est composée de massifs dunaires situés à proximité ou en relation avec des zones urbanisées. Leur maintien est donc capital pour la prévention des inondations et la protection de la population. Toutefois, la forte fréquentation de ces espaces et l'érosion engendrée par les assauts de la mer favorise la dégradation des dunes. Les suivis LIDAR du réseau d'observation du littoral normand et picard (ROLNP) ont mis en évidence des reculs importants du trait de côte depuis de nombreuses années.

Pour pallier cette problématique de l'érosion, l'utilisation de méthodes douces telles que des ganivelles peut-être une solution. Cette méthode, déjà expérimentée sur la dune de Montmartin-sur-mer, a montré son efficacité puisque l'on peut constater un réel engraissement de la dune.

La pose de ces ganivelles est envisagée sur les communes littorales d'Agon-Coutainville, d'Annville, de Blainville-sur-Mer, de Gouville-sur-Mer et de Montmartin-sur-Mer, en fonction des besoins qui ont été déterminés par l'intermédiaire des cartographies réglementaires, des gardes littoraux et des agents communaux et intercommunaux concernés par la gestion du littoral. Les ganivelles seront donc implantées dans les zones « à risque de brèche » pouvant entraîner un raz-de-marée en arrière du cordon dunaire.

Le coût de la pose de 6 500 mètres linéaires de ganivelles a été estimé sur le territoire à 56 953 € HT. Une mobilisation des fonds AFITF est envisageable, à hauteur de 80% du coût de l'opération (le montant officiel de la subvention sera déterminé par les services de la DDTM).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à attribuer par anticipation ces marchés publics, dès lors que la consultation sera terminée, dans la limite de l'estimation de l'opération.

Monsieur Serge SAVARY fait part des nombreux actes de malveillance qui ont eu lieu sur Agon-Coutainville pour endommager les ganivelles.

⇒ **Unanimité**

**16- Diagnostic géotechnique de 6 digues sur les communes de Montmartin-sur-mer et Regnéville-sur-mer, dans le but de vérifier leur état, leur structure et leur résistance en prévision de leur utilisation dans les futurs systèmes d'endiguement de Coutances mer et bocage**

L'objectif de l'étude est de vérifier la stabilité mécanique et la stabilité à l'érosion interne de ces ouvrages. Cette étude devra également permettre de développer une meilleure connaissance de la structure interne des ouvrages, leur état et donc leur niveau de résistance au contact d'évènements météo-marins, afin de remplir leur rôle de prévention des inondations.

Il sera demandé de réaliser un diagnostic géotechnique de ces digues dans le but :

- d'établir la constitution géologique des digues,
- de vérifier l'état général et la stabilité mécanique des digues,
- d'estimer la stabilité à l'érosion interne des digues,
- de réaliser un diagnostic visuel des digues,
- de définir les solutions de confortement si nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages

Les travaux devraient être lancés en avril ou mai 2020. Le budget prévisionnel inscrit dans le PAPI pour cette action est de 73 000€ HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à attribuer par anticipation ces marchés publics, dès lors que la consultation sera terminée, dans la limite de l'estimation de l'opération.

Monsieur GOUX précise qu'il s'agit de levées de terre dont l'utilisation est prévue dans le PAPI.

⇒ **Unanimité**

### **17- Implantation de piézomètres dans le cadre du projet « Rivages Normands 2100 »**

Le projet proposé a pour objectif final de proposer des stratégies réalistes d'adaptation des activités socio-économiques sur le littoral pour répondre aux impacts du changement climatique. Il est structuré en 4 étapes:

- (1) Améliorer la connaissance de l'évolution des aléas hydrogéologiques (salinisation, inondations...) sur le littoral normand, en réponse aux changements climatiques à travers la modélisation hydrologique des sites caractéristiques instrumentés ;
- (2) Identifier, à partir de ces modèles, le rôle des mécanismes principaux selon les configurations morpho-hydrologiques permettant une extrapolation à l'ensemble des territoires et produire une typologie des risques sur les différents territoires ;
- (3) Analyser des trajectoires potentielles d'évolution socio-économique de ces territoires ;
- (4) Proposer à partir des études conjointes hydrologiques et socio-économiques, les stratégies réalistes d'adaptation.

Il repose sur l'étude en profondeur d'un petit nombre de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Le choix de sites représentatifs aux caractéristiques contrastées permettra une appréhension plus globale de la problématique et une transposition sur l'ensemble du littoral. Le site retenu sur le territoire de Coutances mer et bocage est la pointe d'Agon-Coutainville. Dans le cadre du PAPI, 4 piézomètres seront également implantés sur la commune d'Hauteville-sur-mer. Il est également prévu d'étudier la possibilité d'implanter 2 piézomètres sur les communes de Gouville-sur-mer.

Le coût de cette opération a été estimé à 37 500€ HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à attribuer par anticipation ces marchés publics, dès lors que la consultation sera terminée, dans la limite de l'estimation de l'opération.

Monsieur RAULT indique qu'il serait intéressant d'avoir une implantation de piézomètres sur les puits de maraichage, pour anticiper les évolutions qui concerneront cette activité.

Monsieur le président indique être favorable à l'implantation de piézomètres à Lingreville.

Monsieur LAURENT indique que des études sont menées dans ce cadre-là sur son exploitation à Agon-Coutainville.

Monsieur Serge SAVARY indique que le BRGM mène une étude sur Agon-Coutainville sur la ressource en eau.

⇒ **Unanimité**

### **18- Adhésion à ATMO Normandie**

Coutances mer et bocage est engagée dans un plan climat air énergie territorial, ainsi qu'un plan mobilité. A ce titre, la collectivité va avoir besoin de données relatives à la qualité de l'air. L'adhésion à ATMO Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Normandie, permet d'avoir un accès à ces données mais offre également la possibilité d'un accompagnement des techniciens d'ATMO Normandie sur les questions relatives à la qualité de l'air.

L'adhésion au titre de Renforc'air offre la possibilité aux collectivités de travailler sur la qualité de l'air avec Atmo Normandie, dans le cadre des programmes mutualisés et actions développés par Atmo Normandie pour répondre aux besoins de ses membres. L'adhésion permet de :

- Apporter une expertise « air » dans le cadre de réunions relatives aux plans et programmes de la collectivité.
- Aider à exploiter et interpréter les données de qualité de l'air disponibles sur le territoire (et mise en regard des autres territoires).

- Extraire des données fines issues de l'inventaire d'émissions d'Atmo Normandie pour affiner les diagnostics.
- Co-construire des indicateurs de suivi des actions mises en place dans les plans et programmes.
- Accueillir la collectivité au sein du réseau des référents air des collectivités membres d'Atmo Normandie ➔ réunions d'échange et d'informations thématiques, définition de pistes d'actions et programmes mutualisés, accès à l'espace documentaire d'Atmo Normandie.
- Donner accès au programme SCOLAAIRE (*aide pour répondre à la réglementation sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public*).
- Contribuer à la surveillance régionale et indépendante de la qualité de l'air et à sa gouvernance et le valoriser dans sa communication vis-à-vis des citoyens et acteurs économiques.
- Disposer de l'accompagnement d'Atmo Normandie sur divers sujets selon les priorités locales : notamment odeurs, pollens, pesticides...
- Cartographier les sources de pollution (polluants réglementés et zones potentiellement émettrices de pesticides).

Il est proposé au conseil communautaire,  
 - d'adhérer à ATMO Normandie au titre du dispositif « Renforc Air ». A titre indicatif, pour l'année 2020, le montant de la cotisation s'élève à 3 944 €.  
 - d'autoriser le président à signer toute convention relative à cette adhésion.

⇒ Unanimité, monsieur HERME s'abstenant.

### 19- Tarifs des séjours d'été

Chaque été les accueils de loisirs organisent des séjours pour les enfants et les adolescents. Une nouvelle grille tarifaire est élaborée à partir des nouvelles dispositions de la CAF.

Type de séjour	Description	TARIFICATION FAMILLE PAR JOUR DE SÉJOURS				
		Familles CAF et MSA Manche		Familles Coutances mer et bocage		Familles hors Coutances mer et bocage
		Tranche A	Tranche B	Tranche 1	Tranche 2	
Veillée	Il s'agit d'une nuité, parfois thématique, effectuée généralement sur l'accueil de loisirs	4,00 €	5,50 €	10,00 €	15,00 €	22,50 €
Séjour simple	Il s'agit de séjours à caractères culturels, environnementales... généralement réalisables sur l'accueil de loisirs : cirque, poterie, théâtre... nature environnement, trappeur... à la ferme...	4,50 €	6,00 €	11,75 €	17,50 €	26,25 €
Séjour plus	Il s'agit des séjours sportifs avec prestations et hébergements : poney, équitation, orientation, multi-sports, plein-air, escalade, sports et sensations...	5,00 €	6,50 €	13,50 €	20,00 €	30,00 €

Séjour confort	Il s'agit des séjours proposés avec hébergement en dur dans un gîte ou dans un logement collectif : Tatihou, Mont-Saint-Michel...	6,00 €	7,00€	15,00 €	22,50 €	33,75 €
Séjour lointain	Il s'agit de séjour à la montagne ou à l'étranger.	7,00€	9,00 €	20,00 €	30,00 €	45,00 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces tarifs.

Répondant à monsieur GRANDIN, madame GRIEU-LECONTE indique que le quotient familial sur la tranche 1 est compris entre 621 et 1 185 €, la tranche 2 est supérieure à 1 185 €.

⇒ **Unanimité**

### 20- Tarifs des accueils de loisirs

Il est proposé de simplifier la grille tarifaire des accueils de loisirs en supprimant le plein tarif hors communauté. La perte financière est estimée à 1772€ soit 0,63% de la recette famille du budget alsh. En revanche les gains sont : accessibilité pour les enfants non domiciliés sur le territoire dont les parents sont commerçants et entrepreneurs du territoire ou dont les grands-parents sont domiciliés sur le territoire ou parce qu'ils sont scolarisés sur les RPI avec un site hors territoire. Et les gains sont également financiers en termes de coûts de gestion.

Il est proposé d'appliquer cette nouvelle grille tarifaire à compter du 1er avril 2020.

Enfants de la même famille présents le même jour	DEMI-JOURNÉE (sans repas)		DEMI-JOURNÉE (avec repas)		JOURNÉE (avec repas)	
	POUR LE 1 <sup>er</sup>	A PARTIR DU 2 <sup>ème</sup>	POUR LE 1 <sup>er</sup>	A PARTIR DU 2 <sup>ème</sup>	POUR LE 1 <sup>er</sup>	A PARTIR DU 2 <sup>ème</sup>
<b>TARIFS POUR LES FAMILLES COUTANCES MER ET BOCAGE</b>						
<b>PLEIN TARIF</b> <b>TRANCHE 2</b> Sup. à 1185€	<b>6€30</b>	<b>4€70</b>	<b>8€70</b>	<b>7€45</b>	<b>12€80</b>	<b>11€55</b>
<b>PLEIN TARIF</b> <b>TRANCHE 1</b> Inf ou = à 1185€	<b>5€25</b>	<b>3€70</b>	<b>7€35</b>	<b>6€30</b>	<b>9€45</b>	<b>8€20</b>
<b>TARIFS POUR LES FAMILLES CAF ET MSA MANCHE</b>						
<b>TRANCHE B</b> Cartes de loisirs	<b>3€00</b>	<b>1€50</b>	<b>4€30</b>	<b>2€15</b>	<b>5€50</b>	<b>2€75</b>
<b>TRANCHE A</b> Cartes de loisirs	<b>1€80</b>	<b>0€90</b>	<b>3€50</b>	<b>1€75</b>	<b>4€00</b>	<b>2€00</b>

SUPPLÉMENT
Supplément de sortie à la journée (avec prestation) : 5€00
FORFAIT DÉPASSEMENT
Enfant récupéré après 19h00 : pénalité de 5€ par enfant
MAJORATION EN CAS DE NON RÉSERVATION
Possibilité de réserver ou d'annuler jusqu'à la veille 8h - attention réservations ou annulations jusqu'à 12h les vendredis qui précèdent les semaines de vacances dans le portail familles ou par courriel ou par téléphone sauf messages vocaux. Demi-journée avec ou sans repas ou journée non réservée : majoration de 20% appliquée sur les tarifs. Toute réservation non annulée sera facturée.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces tarifs.

Monsieur le président indique que les accueils de loisirs ont connu une augmentation de fréquentation de 25%.

⇒ **Unanimité**

### **21- Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs**

Le règlement intérieur des accueils de loisirs a été actualisé. Il prend notamment en compte le projet éducatif de Coutances mer et bocage organisateur d'accueils collectifs de mineurs, l'évolution du code de l'action sociale et des familles et le développement des activités ados.

⇒ **Projet de règlement intérieur joint**

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ce règlement.

⇒ **Unanimité**

### **22- Manche ambition jeunes : demande de subvention**

Le conseil départemental de la Manche accompagne la politique jeunesse de Coutances mer et bocage dans le cadre du Projet Educatif Social Local (PESL). Il apporte notamment un soutien financier aux actions de la collectivité en s'appuyant sur le volet « fonctionnement » du contrat de territoire dit volet « cohésion sociale ».

Désireux de proposer une politique d'accompagnement plus en cohérence avec les attentes et les préoccupations des jeunes manchois, le conseil départemental a souhaité proposer en 2020 un nouveau dispositif en remplacement des Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse (ATFJ). Il s'agit de Manche Ambition Jeunes. Ce dispositif renforce le positionnement du Département en soutenant les initiatives concrètes participant à l'autonomisation des jeunes de 11 à 25 ans. Les 3 axes d'intervention retenus par le conseil départemental pour Manche Ambition Jeunes sont les suivants :

- Entreprendre et travailler
- Usages numériques et éducation aux écrans
- Mobilité et ouverture sur le monde

Désireux de réaffirmer le rôle de coordination des PESL, le conseil départemental souhaite que la centralisation des projets à l'échelle intercommunale soit privilégiée. Ainsi, Coutances mer et bocage proposera un dossier Manche Ambition Jeunes unique permettant de valoriser les synergies internes et

externes dans les 3 thématiques proposées. En 2019, l'accompagnement du conseil départemental au titre des ATFJ s'élevait à 17 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le dépôt d'un dossier Manche Ambition Jeunes pour l'année 2020 dans le cadre des 3 thématiques retenues par le conseil départemental
- D'autoriser monsieur le président à signer les dossiers de demande de subvention Manche Ambition Jeunes.

⇒ **Unanimité**

### **23- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Lengronne**

Le conseil communautaire a voté le 22 mai 2019 un règlement des fonds de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Pour 2020, le fonds de soutien communautaire s'élève à 200 000 €.

La commune de Lengronne a sollicité un fonds de soutien au titre de l'aménagement du bourg. Le montant provisoire du fonds de soutien communautaire s'élève à 20 000 € (détail de l'évaluation en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à la commune de Lengronne un fonds de soutien de 20 000 €.

⇒ **Unanimité**, madame Agnès MARIE ne prenant pas part au vote.

### **24- Fonds de soutien à la commune d'Ouille**

Le conseil communautaire a voté le 22 mai 2019 un règlement des fonds de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Pour 2020, le fonds de soutien communautaire s'élève à 200 000 €.

La commune d'Ouille a sollicité un fonds de soutien au titre de l'aménagement du bourg. Le montant provisoire du fonds de soutien communautaire s'élève à 20 000 € (détail de l'évaluation en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à la commune d'Ouille un fonds de soutien de 20 000 €.

⇒ **Unanimité**, monsieur Lefranc ne prenant pas part au vote.

### **25- Participation à la construction d'une chaufferie bois desservant l'école Claires Fontaines**

Un projet de chaufferie bois associé à un réseau de chaleur est en cours d'étude sur le quartier Claires Fontaines à Coutances. Ce réseau de chaleur permettra de desservir des logements sociaux et des équipements publics dont l'école primaire des Claires Fontaines. La maîtrise d'ouvrage des travaux assurée par le syndicat départemental d'énergie de la Manche (SDEM).

Raccorder l'école à ce réseau de chaleur évitera à la communauté de communes de remplacer la chaufferie de l'école, aujourd'hui en fin de vie. Ce projet s'inscrit également dans la dynamique de transition écologique portée par Coutances mer et bocage.

Aussi, pour soutenir le projet, il est proposé au conseil de communauté de proposer au SDEM une offre de concours financier d'un montant de 100 000 € pour la construction de la chaufferie bois du quartier Claires Fontaines et le raccordement de l'école des Claires Fontaines à cette chaufferie, en privilégiant un approvisionnement en bois local.

Monsieur LAURENT demande qui fournira le bois car la filière a du mal à avoir des débouchés.

Monsieur le président indique que c'est le SDEM qui sera chargé de l'approvisionnement.

Monsieur Patrick LECLERC indique que les chaufferies bois nécessite un bois de qualité et tous les producteurs ne sont pas capable de répondre à ces critères.

Monsieur COULON indique que les 20 chaufferies bois du département sont alimentées par du bois local avec une convention avec Haiecobois.

Monsieur GIRARD indique que, le problème avec le SDEM, c'est qu'ils vont au moins cher. Il y a une concurrence entre le bois bocager et le bois industriel, le second étant moins cher que le premier.

Monsieur le président indique que ces éléments seront remontés au SDEM.

Monsieur Patrick LECLERC indique que si le coût du bois local est 20 ou 30% plus cher, il faut faire attention à ce que cela ne plombe pas les projets.

Monsieur COULON indique qu'une approche globale est nécessaire, d'autant que si nous souhaitons conserver nos haies, il est nécessaire de les valoriser.

⇒ **Unanimité**

## **26- Signature du contrat de vente de chaleur avec le SDEM**

Le projet de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur et froid à Hambye consiste à installer une chaufferie centrale fonctionnant au bois déchiqueté qui desservira les logements communaux, le groupe scolaire ainsi que la mairie de Hambye. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique et du contrat de transition écologique.

La signature d'un contrat de vente de chaleur avec le SDEM50, concernant le projet de chaufferie bois à Hambye, présente un intérêt réel pour Coutances mer et bocage, en particulier pour les raisons suivantes :

- Par courrier du 9 avril 2019, la communauté de communes de Coutances mer et bocage a :
  - reconnu tout l'intérêt du projet de réseau de chaleur bois sur la commune de HAMBYE qui alimente en chauffage l'école, la mairie et les logements communaux
  - confirmé son engagement, en tant que collectivité compétente dans le domaine de l'éducation et la jeunesse, pour le raccordement de l'école et l'achat d'énergie renouvelable provenant de la chaufferie bois.
- Ce projet étant inscrit comme action du contrat de transition écologique, il convient maintenant d'autoriser monsieur le président à signer le contrat de vente de chaleur avec le SDEM50 selon les modalités suivantes :
  - **Objet** : ce contrat concerne la fourniture d'énergie calorifique nécessaire pour assurer le chauffage de l'ensemble des bâtiments décrit en annexe B du contrat, situés rue des écoles à Hambye, 50450.

Il définit, sur la durée du contrat, les conditions dans lesquelles, d'une part, Coutances mer et bocage s'engage à acheter au SDEM50 l'énergie calorifique et, d'autre part, le SDEM50 s'engage à fournir à la Commune, l'énergie calorifique qui lui est nécessaire pour assurer le chauffage de ses locaux.

- **Durée** : 20 ans
- **Entretien** : le SDEM50 assure l'entretien des installations pendant toute la durée de la compétence.

Les travaux d'entretien et de renouvellement seront menés, tant que possible, en dehors des saisons de chauffe. Néanmoins, le SDEM50 se réserve le droit d'intervenir pendant la saison de chauffe pour tous travaux et s'engage à limiter autant que possible, le temps d'interruption de livraison de chaleur.

Le SDEM50 n'est responsable que des désordres provoqués de son fait dans les installations intérieures de l'intercommunalité.

Le renouvellement prévisionnel des équipements consiste à remplacer les équipements de manière programmée, suivant leur durée de vie estimée. Le SDEM50 provisionnera une somme chaque année, incluse dans le tarif de vente conformément au contrat de vente de chaleur (R23), afin de renouveler les équipements en fin de vie.

- **La facturation:** se décompose par le biais de redevances de façon similaire à un contrat d'électricité.
  - La redevance R1 qui est proportionnelle aux consommations de bois et d'énergie utilisée pour le secours
  - La redevance R2 qui est fixe tel un abonnement en fonction de la puissance souscrite

Il est proposé au conseil d'autoriser monsieur le président à signer le contrat de vente de chaleur avec le SDEM50, dans le cadre du projet de création d'un réseau de chaleur alimentant le groupe scolaire, les logements communaux et la mairie d'Hambye. Le conseil précise que l'approvisionnement en bois local devra être privilégié.

⇒ **Unanimité**, monsieur JOUANNO s'abstenant

### **27- Zone conchylicole de Gouville-sur-mer : acquisition d'une emprise appartenant à la commune**

Lors de sa séance du 18 avril 2018, le conseil communautaire avait approuvé l'aménagement d'une jonction routière entre la zone conchylicole de Gouville-sur-mer et des terrains situés hors zone, en vue d'un fonctionnement optimal des entreprises SCEA huîtres Verneuill, EARL K'DUAL Ostreiouest et SARL Huîtres & co. Les travaux, partiellement financés par les entreprises précitées sont actuellement en cours. La placette de retournement en extrémité de voirie est aménagée sur les parcelles AC 502, AC 504 et AC 506 appartenant à la commune. Il convient de procéder au transfert de propriété. Un accord est intervenu pour une transaction aux conditions suivantes :

- Vendeur : Commune de Gouville sur Mer
- Acquéreur : Coutances Mer et Bocage
- Objet : parcelles AC 502 (236 m<sup>2</sup>), AC 504 (247 m<sup>2</sup>) et AC 506 (223 m<sup>2</sup>) sises le petit marais à Gouville sur Mer
- Prix : un euro

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

### **28- Souscription d'un crédit-relais de 200 000 € pour le budget ZA Delasse**

Les travaux sur la zone d'activités Delasse sont réalisés sur un budget annexe, prévoyant des ventes de terrains, au terme de l'opération. Un crédit-relais de 300 000 euros, mobilisé en 2016 et prolongé en 2019, en attente de la vente des terrains, arrivera à son terme en avril 2020, alors que 5 lots ont été vendus pour un total d'environ 180 000 euros HT.

L'assiette foncière restant à vendre étant estimée à environ 9 000 m<sup>2</sup> pour une recette d'environ 230 000 euros HT au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'opportunité de souscrire un nouveau crédit-relais de 200 000 euros sur 2 ans (crédit *in fine*) permettrait d'équilibrer davantage le budget, mais permettrait également de financer les besoins de trésorerie à un coût plus avantageux qu'un emprunt à long terme. Ce besoin d'emprunt, et les frais financiers associés, sont inscrits au budget primitif 2020 voté le 12 février dernier.

4 établissements bancaires ont été contactés, pour cette demande de financement : 3 établissements bancaires ont transmis une proposition (Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ; Caisse d'Epargne

Normandie ; Crédit Agricole de Normandie), 1 établissement n'a pas souhaité transmettre d'offre (la Banque Postale ; l'établissement ne souhaite contracter des emprunts auprès des collectivités, au niveau national, pendant cette période pré-électorale).

Les propositions transmises à la communauté sont synthétisées dans le tableau ci-dessous, et portent toutes sur des caractéristiques de taux fixe et de remboursement du capital *in fine*. De plus, pour chacune des offres décrites, la collectivité peut demander un remboursement anticipé du capital sans frais avant le terme de l'emprunt.

Ainsi, l'offre du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, consistant en un crédit-relais de 2 ans, remboursable *in fine* au terme de 2 ans, avec règlement trimestriel des intérêts (taux fixe de 0,20 %), constitue l'offre la plus économiquement avantageuse. En effet, à titre indicatif, le coût global de cette offre serait de 1 000 euros sur 2 ans, dont 800 euros d'intérêts, et 200 euros de frais de dossier.

**CREDIT COURT-TERME DE 200 000 EUROS - BUDGET ANNEXE ZA DELASSE -  
COMPARATIF DES OFFRES RECUES AU 05 MARS 2020**

Montant Emprunté :

200 000 €

	Crédit Agricole Normandie	Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie	Caisse d'Epargne Normandie
	<b>Crédit-relais à 2 ans taux fixe</b>	<b>Crédit-relais à 2 ans taux fixe</b>	<b>Crédit-relais à 2 ans taux fixe</b>
	Coût du crédit : Hypothèse de remboursement du capital <i>in fine</i> , et remboursement des intérêts au trimestre	Coût du crédit : Hypothèse de remboursement du capital <i>in fine</i> , et remboursement des intérêts au trimestre	Coût du crédit : Hypothèse de remboursement du capital <i>in fine</i> , et remboursement des intérêts au trimestre
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>0,49%</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,37%</b>
<i>Intérêts Année 1</i>	980,00 €	400,00 €	740,00 €
<i>Intérêts Année 2</i>	980,00 €	400,00 €	740,00 €
Charge d'intérêts	1 960,00 €	800,00 €	1 480,00 €
Frais de dossier / commission d'engagement	400,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>Total indicatif des frais sur crédit-relais</b>	<b>2 360,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 680,00 €</b>
Remboursement anticipé avant le terme de l'emprunt	Possible à tout moment, sans frais	Possible à tout moment, sans frais	Possible à tout moment, sans frais, moyennant un préavis d'un mois
Date limite de versement des fonds	<i>Non précisé</i>	<b>Au plus tard 6 mois après la signature</b>	<b>23/06/2020</b>

**Proposition valable  
jusqu'au 02 avril 2020**

**Proposition valable  
jusqu'au 18 mars 2020**

**Proposition valable  
jusqu'au 10 mars 2020**

Il est donc proposé au conseil Communautaire :

- D'approuver, sur le Budget Annexe ZA Delasse, la souscription d'un crédit-relais de 200 000 euros auprès du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, sur 2 ans, à un taux fixe de 0,20 %, avec 200 euros de frais de dossier, et remboursable *in fine* avec règlement trimestriel des intérêts.

- D'autoriser monsieur le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, et toutes les pièces y afférentes.

⇒ **Unanimité**

### **29- Souscription d'un crédit-relais de 200 000 € pour le budget ZA Saint Pierre**

Les travaux sur la zone d'activités de Saint-Pierre sont réalisés sur un budget annexe, prévoyant des ventes de terrains, au terme de l'opération. Un crédit-relais de 230 000 euros, mobilisé en 2018, en attente de la vente des terrains, est arrivé à son terme en janvier 2020, alors que 2 lots ont été vendus pour un total d'environ 120 000 euros HT.

L'assiette foncière restant à vendre étant estimée à environ 17 000 m<sup>2</sup> pour une recette d'environ 260 000 euros HT au 1er janvier 2020, l'opportunité de souscrire un nouveau crédit-relais de 200 000 euros sur 2 ans (crédit *in fine*) permettrait d'équilibrer davantage le budget, mais permettrait également de financer les besoins de trésorerie à un coût plus avantageux qu'un emprunt à long terme. Ce besoin d'emprunt, et les frais financiers associés, sont inscrits au budget primitif 2020 voté le 12 février dernier.

Les travaux sur la Zone d'Activités de Saint-Pierre sont réalisés sur un budget annexe, prévoyant des ventes de terrains, au terme de l'opération. Un crédit-relais de 230 000 euros, mobilisé en 2018, en attente de la vente des terrains, est arrivé à son terme en janvier 2020, alors que 2 lots ont été vendus pour un total d'environ 120 000 euros HT.

L'assiette foncière restant à vendre étant estimée à environ 260 000 euros HT au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour environ 17 000 m<sup>2</sup>, l'opportunité de souscrire un nouveau crédit-relais de 200 000 euros sur 2 ans (crédit *in fine*) permettrait d'équilibrer davantage le budget, mais permettrait également de financer les besoins de trésorerie à un coût plus avantageux qu'un emprunt à long terme. Ce besoin d'emprunt, et les frais financiers associés, sont inscrits au budget primitif 2020 voté le 12 février dernier.

4 établissements bancaires ont été contactés, pour cette demande de financement : 3 établissements bancaires ont transmis une proposition (Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ; Caisse d'Épargne Normandie ; Crédit Agricole de Normandie), 1 établissement n'a pas souhaité transmettre d'offre (la Banque Postale ; l'établissement ne souhaite contracter des emprunts auprès des collectivités, au niveau national, pendant cette période pré-électorale).

Les propositions transmises à la Communauté sont synthétisées dans le tableau ci-dessous, et portent toutes sur des caractéristiques de taux fixe et de remboursement du capital *in fine*. De plus, pour chacune des offres décrites, la Collectivité peut demander un remboursement anticipé du capital sans frais avant le terme de l'emprunt.

Ainsi, l'offre du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, consistant en un crédit-relais de 2 ans, remboursable *in fine* au terme de 2 ans, avec règlement trimestriel des intérêts (taux fixe de 0,20 %), constitue l'offre la plus économiquement avantageuse. En effet, à titre indicatif, le coût global de cette offre serait de 1 000 euros sur 2 ans, dont 800 euros d'intérêts, et 200 euros de frais de dossier.

**CREDIT COURT-TERME DE 200 000 EUROS - BUDGET ANNEXE ZA SAINT-PIERRE -**  
**COMPARATIF DES OFFRES RECUES AU 05 MARS 2020**

Montant Emprunté :

200 000 €

	Crédit Agricole Normandie	Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie	Caisse d'Epargne Normandie
	<b>Crédit-relais à 2 ans taux fixe</b>	<b>Crédit-relais à 2 ans taux fixe</b>	<b>Crédit-relais à 2 ans taux fixe</b>
	Coût du crédit : Hypothèse de remboursement du capital <i>in fine</i> , et remboursement des intérêts au trimestre	Coût du crédit : Hypothèse de remboursement du capital <i>in fine</i> , et remboursement des intérêts au trimestre	Coût du crédit : Hypothèse de remboursement du capital <i>in fine</i> , et remboursement des intérêts au trimestre
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>0,49%</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,37%</b>
<i>Intérêts Année 1</i>	980,00 €	400,00 €	740,00 €
<i>Intérêts Année 2</i>	980,00 €	400,00 €	740,00 €
Charge d'intérêts	1 960,00 €	800,00 €	1 480,00 €
Frais de dossier / commission d'engagement	400,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>Total indicatif des frais sur crédit-relais</b>	<b>2 360,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 680,00 €</b>
Remboursement anticipé avant le terme de l'emprunt	Possible à tout moment, sans frais	Possible à tout moment, sans frais	Possible à tout moment, sans frais, moyennant un préavis d'un mois
Date limite de versement des fonds	<i>Non précisé</i>	<b>Au plus tard 6 mois après la signature</b>	<b>23/06/2020</b>

**Proposition valable  
jusqu'au 02 avril 2020**

**Proposition valable  
jusqu'au 18 mars 2020**

**Proposition valable  
jusqu'au 10 mars 2020**

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'approuver, sur le Budget Annexe ZA Saint-Pierre, la souscription d'un crédit-relais de 200 000 euros auprès du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, sur 2 ans, à un taux fixe de 0,20 %, avec 200 euros de frais de dossier, et remboursable in fine avec règlement trimestriel des intérêts.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, et toutes les pièces y afférentes.

⇒ **Unanimité**

**30- Subventions au budget annexe cinémas : modalités de versement pour 2020**

Le versement de subventions ou participations par le budget général aux budgets annexes est parfois nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire à terme de ceux-ci. Ce versement est davantage nécessaire lorsque le budget annexe concerné dispose de l'autonomie financière, c'est-à-dire de son propre compte de trésorerie.

En l'occurrence, pour le budget annexe cinémas, budget à caractère industriel et commercial à autonomie financière, le versement de subventions d'équilibre par le budget général est indispensable pour assurer aussi bien l'équilibre budgétaire, que la solvabilité du budget annexe. En effet, la charge des emprunts, le fonctionnement propre à l'ensemble des 3 sites concernés, et le renouvellement des équipements, nécessite de disposer de disponibilités financières suffisantes pour garantir les paiements auprès des établissements bancaires, fournisseurs, et associations en charge de la gestion de ces sites.

Le versement de subventions aux budgets annexes à caractère industriel et commercial est autorisé notamment dans les cas suivants (article L 2224-2 du CGCT) :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement

- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs

Ainsi, compte tenu des charges de fonctionnement, charges d'emprunts, et charges d'investissement anticipées sur le budget annexe Cinémas pour 2020, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement de subventions d'exploitation par le budget général au budget annexe Cinémas (compte DF 67441 du Budget Général) dans la limite de 159 448,10 euros pour 2020, selon les modalités et motifs présentés ci-après
- D'approuver le versement de subventions d'investissement par le budget général au budget annexe Cinémas (comptes DI 2041641 et compte DI 2041642 selon la nature du bien d'investissement) dans la limite de 77 577,65 euros, selon les modalités et motifs présentés ci-après.
- D'autoriser monsieur le président, ou son représentant, à mandater les acomptes correspondants

<b>Subvention d'exploitation versée par le Budget Général au Budget annexe Cinémas</b>		
<b>Date</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif</b>
Mars 2020	60 915,22 €	Annuités d'emprunts du 1er semestre 2020
Juillet 2020	90 915,22 €	Annuités d'emprunts du 1er semestre 2020 (60 915,22 €) et subventions versées par convention aux associations Le Long Court (Coutances) et Cinéma de la Plage (Hauteville-sur-Mer) pour les labels Art et Essai (30 000 € pour les 2 sites)
Novembre 2020	Montant maximal 7 617,66 €	En fonction des besoins de trésorerie complémentaire du budget annexe
<b>TOTAL</b>	<b>Montant maximal 159 448,10 €</b>	

<b>Subvention d'investissement versée par le Budget Général au Budget annexe Cinémas</b>		
<b>Date</b>	<b>Montant</b>	<b>Motif</b>
Mars 2020	71 577,65 €	Achat de radiateurs et extincteurs sur le Cinéma de Hauteville-sur-Mer en 2019 (369,65 € HT) Acquisition de matériel de projection sur le Cinéma de Hauteville-sur-Mer (71 208,00 € HT)
Novembre 2020	Montant maximal 6 000,00 €	En fonction des montants complémentaires HT mandatés en dépenses d'équipement
<b>TOTAL</b>	<b>Montant maximal 77 577,65 €</b>	

Les sommes en question ont été prévues au budget primitif 2020, voté le 11 février 2020. Tout réajustement des financements prévisionnels par le budget général (augmentation de la subvention d'exploitation ou de la subvention d'investissement) en cours d'année (décision modificative) devra conduire à un réajustement de cet échéancier.

⇒ **Unanimité**

### **31- Participation au financement de la phase 2 du déploiement FTTH**

#### Rappel phase 1

Par délibération en date du 20 mars 2019 et par convention signée le 26 mars 2019, la communauté de communes de Coutances mer et bocage s'est engagée à participer au financement de la phase 1 du projet FTTH à hauteur de 2 100 693€ pour le déploiement de 16 178 prises sur son territoire.

La participation de Coutances mer et bocage pour chaque prise déployée en phase 1 s'élève à donc à 130€. Tous les EPCI de la Manche se sont engagés à participer à hauteur de 130€ par prise.

Le coût total de la prise en phase 1 s'élève à 1166€, la participation des EPCI se porte donc à 11% du coût total. La répartition est la suivante :

Etat	Europe	Region	EPCI	Département	Privé
218	39	134	130	130	515
19%	3%	12%	11%	11%	44%

#### Proposition phase 2

Si l'année 2019 a été marquée par le bouclage du plan de financement de la phase 1 du projet FTTH, l'année 2020 doit voir émerger le bouclage du financement de la phase 2.

Le coût total de la phase 2 est estimé à 190M€ pour le déploiement d'environ 100 000 prises, soit 1900€/prise, sur l'ensemble du département de la Manche. La phase 2 qui concerne les zones les plus rurales et donc les moins denses est donc beaucoup plus coûteuse que la phase 1. Le comité des financeurs qui s'est réuni le 16 janvier 2020 a décidé que malgré un coût à la prise plus élevé, dans le but de respecter le principe de péréquation, la participation des EPCI en phase 2 sera maintenue à 130€ par prise. Ainsi chaque EPCI participera de manière égale au financement du projet que son territoire soit à dominance rurale ou non. Le nombre exact de prises sera déterminé par l'entreprise titulaire du marché conception-réalisation.

Le nombre de prises totales à construire sur le territoire de Coutances mer et bocage (phases 1 et 2) est estimé à 32 200 prises. Lors de la phase 1, environ 16 200 prises auront été construites. A ce jour, 7 771 prises ont été construites et 5 152 prises sont commercialisables. Lors de la phase 2, resteront à construire environ 16 000 prises, soit une participation de Coutances mer et bocage estimée à un peu plus de 2 000 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la participation de la Coutances mer et bocage à hauteur de 130€/prise en phase 2.

Madame LEDOUX indique que c'est un sujet de mécontentement pour les administrés. Elle demande si l'on peut garantir aux administrés que toutes les communes seront fibrées en 2025.

Monsieur le président indique qu'à l'initiative du président du conseil départemental de la Manche, les 8 EPCI sont associés au comité des financeurs du plan de déploiement de la fibre.

Monsieur BOURDIN indique que la fibre a été victime d'une communication trop optimiste à une certaine époque. Depuis, la gouvernance a été changée, la méthode de travail aussi et la qualité des prises est meilleure. Le rythme de croisière va en s'accroissant. Le réseau appartiendra aux collectivités et apportera des recettes. Il fait part de son optimisme sur la tenue des délais.

Monsieur JOUANNO indique qu'il est nécessaire de renforcer les réseaux capillaires qui alimentent les répartiteurs. Cela permettra déjà d'améliorer les débits.

Monsieur VILQUIN demande si certains usagers ne se contenteront pas de l'adsl cuivre au lieu de migrer sur la fibre, ce qui amènera à des recettes moindres qu'espéré.

Monsieur BEAUFILS précise que la qualité est bien meilleure sur le réseau fibre.

Monsieur VILQUIN demande s'il est possible de disposer des chiffres d'avancée du déploiement à l'échelle du département.

Monsieur MALHERBE indique qu'aujourd'hui 100 000 prises sont installées et 15 000 prises sont commercialisées. A ce jour, les 4 gros opérateurs sont arrivés sur le réseau. Il indique qu'il faudra être vigilant à ce que le réseau ne soit pas privatisé.

Monsieur GEYELIN indique qu'il souhaite pouvoir répondre à ses administrés sur le déploiement des prises. Il souhaite pouvoir avoir un planning de déploiement précisant les années prévisionnelles d'installation des prises sur chaque commune.

Monsieur le président propose de transmettre aux mairies la carte d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire de Coutances mer et bocage.

Monsieur VILQUIN demande si Manche numérique a la garantie des financements pour le déploiement de la phase 2. Monsieur le président répond que pour le moment toutes les garanties ne sont pas acquises. Toutefois, il souhaite que Coutances mer et bocage se positionne rapidement car ce sont toutes nos communes rurales qui sont concernées par la phase 2. Monsieur VILQUIN estime manquer d'informations de la part du syndicat Manche numérique. Monsieur le président indique que Manche numérique sera sollicité en ce sens.

Monsieur BELLAIL demande si, pour la phase 2, les zones blanches peuvent être prioritaires.

⇒ **Unanimité**

### **32- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président**

- Marché d'extension de la salle Jean Orvain – relance du lot n°7 plâtrerie sèche - plafond : Suite à la déclaration sans suite du lot n°7, une nouvelle consultation a été lancée. Le marché a été signé avec l'entreprise Sarl PINSON pour un montant de 26 726 € HT. Le montant total des travaux s'élève à 331 849,71 € HT.

### **33- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau**

- Marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle : Le bureau a autorisé monsieur le président à signer les marchés de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle avec les entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT pour 4 ans</b>
Location et entretien des vêtements de travail	ELIS	18 239,04 €
Achat d'équipements de protection individuelle	CENTER PRO	10 710,43 €

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

### **34- Questions diverses**

- Contentieux avec la commune de La Baleine : La commune de La Baleine avait déposé un recours devant le tribunal administratif de Caen demandant l'annulation de la délibération n°5 du 20 novembre 2017 relative à la garantie d'emprunt accordée par Coutances mer et bocage à l'association Tri-tout solidaire pour la construction de leur nouveau bâtiment. Par jugement en date du 24 janvier 2020, le tribunal administratif de Caen a rejeté la requête de la commune de La Baleine et a condamné la commune à verser la somme de 1 000 € à Coutances mer et bocage.
- Contentieux avec la commune de Quettreville-sur-Sienne : La commune de Quettreville-sur-Sienne a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen pour obtenir le paiement d'une participation financière de Coutances mer et bocage sur un emprunt affecté partiellement contracté par la commune. contre la délibération n°12 du 5 décembre 2018 relative à la fixation des attributions de compensation. Or, sur proposition de la CLECT, le conseil de communauté a décidé de ne transférer que les emprunts affectés à 100% à l'exercice d'une compétence communautaire.
- Monsieur le président indique que deux projets de crèches privée, de 10 places chacune, sont en cours d'étude pour une implantation à Coutances. Ces crèches proposeront des horaires atypiques aux familles sur une amplitude allant de 5h à 22h.